

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

**Direction Départementale
des Territoires et de la Mer**
Service : Environnement,
Forêt et Sécurité Routière
Unité : Nature

Dossier suivi par :
Gilles BAUDET

☎ : 04.68.38.12.44

✉ : gilles.baudet
@pyrenees-orientales.gouv.fr

Consultation du public sur le projet d'arrêté préfectoral fixant les minima et maxima des plans de chasse pour les espèces Cerf élaphe, Chevreuil, Daim, Isard et Mouflon pour les 3 saisons cynégétiques 2018-2019/ 2019-2020/2020-2021 dans le département des Pyrénées-Orientales.

Note de présentation

Contexte et objectif du projet de la décision :

Les plans de chasse ont pour but d'assurer le développement durable des populations de grand gibier et la préservation de leurs habitats, en conciliant les intérêts agricoles, sylvicoles et cynégétiques.

Le projet d'arrêté, mis à la consultation du public, fixe les plans de chasse pour les espèces Cerf élaphe, Chevreuil, Daim, Isard et Mouflon pour les 3 saisons cynégétiques 2018-2019/2019-2020/2020-2021. Il arrête le nombre minimal et le nombre maximal d'animaux pouvant être prélevés dans le département des Pyrénées-Orientales conformément à l'article R.425-2 du code de l'environnement.

Date et lieu de consultation :

En application de la loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012, relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la charte de l'environnement, le présent projet d'arrêté est mis en consultation par voie électronique.

La consultation est ouverte du 07 au 28 mai 2018 inclus. Le public peut faire valoir ses observations :

- par voie électronique en précisant l'objet de la consultation à l'adresse suivante :
nature.sefsr.ddtm-66@equipement-agriculture.gouv.fr
- par courrier à l'adresse suivante :

DDTM -
Service Environnement Forêt Sécurité Routière
Unité Nature
2, rue Jean Richepin - BP 50909
66020 PERPIGNAN CEDEX